

2011-1923  
2013-01-02

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION ET LE RECONDITIONNEMENT

---

---

# RB 55 G

## GRANULES DE CHLORATION STABILISES

### AVERTISSEMENT



**POISON**



**CORROSIF**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES  
D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE : Chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinetrione sodique (dihydrate) 55%

NO. D'HOMOLOGATION - **30413** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
CONTENU NET 50 KG

RBF INTERNATIONAL LTEE  
780 Rue Nobel  
St-Jerome, Quebec, Canada, J7Z 7<sup>o</sup>3  
Tel: 1 450 438 4416

#### **MODE D'EMPLOI:**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de produits antiparasitaires homologues en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

#### **PRÉCAUTIONS:**

##### **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé.

Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide ou à un autre produit chimique.

Ne pas mélanger à un autre produit chimique.

**CORROSIF** aux yeux et à la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau et les yeux. Dangereux s'il est ingéré.

Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais et sec.

#### **PREMIERS SOINS**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une personne d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

La probabilité de lésions muqueuses peut contre-indiquer le recours au lavage gastrique. Traiter symptomatiquement.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR.**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

#### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.